

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 29 Rabia (1) 1448

N° 113

11 Septembre 2026

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2848
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2849
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2850
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2855
Homologation de résolutions	2856
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2857
Avis aux créanciers.....	2858
Convocations	
Sociétés anonymes	2858
Sociétés à responsabilité limitée	2860
Autres sociétés	2861
Divers	
Avis au public.....	2861
Rectificatifs	2862
Actes Administratifs	
Avis au public	2863

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

Réf. 683/2026/ع/ر

Date : 01/09/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Régionale REVIVO (إحياء - IHYAA)

Catégorie de la société : Régionale

Montant du capital social souscriptible : 10 500,00 TND

Adresse fixée du siège social : Avenue Habib Bourguiba, El Hamma 6020, Gabès 1.

Objet de l'activité de la société : Services environnementaux

Durée statutaire de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts-types : 05/06/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 15

Valeur nominale de la part : 700,00 TND

Etablissement bancaire (Agence régionale) : Banque Nationale Agricole - El Hamma, Gabès

Période ouverte à la souscription : Du 14/09/2026 au 28/09/2026

Avantages particuliers stipulés dans les statuts-types : Non

Approbation des conditions d'admission aux AG et droit de vote : Oui

Approbation des conditions de répartition des excédents et réserves : Oui

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme

Lieu de tenue de l'Assemblée Générale Constitutive : Selon le texte de la convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et Prénom :

Délégation Adresse

Madyen Thlibi : Délégation El Hamma, Gouvernorat Gabès, Adresse Rue Belgacem Fatnassi

Mourad Thlibi : Délégation El Hamma, Gouvernorat Gabès, Adresse Rue Belgacem Fatnassi N°10

Magtoun Sebai : Délégation El Hamma Ouest, Gouvernorat Gabès, Adresse Essembat N°23 El Hamma Ouest

Atef Habib Telmoudi : Délégation Gabès Sud, Gouvernorat Gabès, Adresse Cité Ezdihar 7.

2026R02653SODB1

Avis au public

N° : 2026/269

Date : 18/3/2026

Dénomination sociale de l'entreprise citoyenne : Société Citoyenne Locale Al-Amal de Services Agricoles

Catégorie de l'entreprise : Locale

Montant du capital social souscripteur : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Bouhajla, Kairouan

Objet de l'activité de l'entreprise : Agriculture et services agricoles

Durée fixée de l'entreprise : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif type : 18/03/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 500 DT

Etablissement bancaire (Succursale régionale) : Banque de Solidarité - Kairouan

Délai ouvert pour la souscription : -

Avantages attribués stipulés dans le contrat : -

Approbation des conditions d'admission et de vote : Oui

Approbation des conditions de distribution des excédents et convocation à l'AG constitutive : Oui

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Mohamed Ali Chhaibi : N° CIN 07660849

El Azhar Chhaibi : N° CIN 11864828

Ali Issaoui : N° CIN 11939951.

2026S01217SODB1

Avis au public

N° d'enregistrement : 2026/837

Date : 09/09/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Locale «iraii»

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 30 000,000 DT

Adresse prévue pour le siège social : Cité Taïeb Mhiri

Objet de l'activité de la société : Engraissement de veaux

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts-types : 20/08/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale des parts : 3 000,000 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) Banque Zitouna - Agence Sijoumi

Délai ouvert pour la souscription : Du 16/09/2026 au 05/10/2026

Avantages accordés tels que prévus par le projet de statuts-types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon les termes de la convocation.

Liste des fondateurs :

Chedly Nsiibi : Délégation El Mohammedia, Gouvernorat Ben Arous, Adresse Cité Taïeb Mhiri

Zhaou Ali : Délégation El
Mohammedia, Gouvernorat Ben
Arous, Adresse Cité Taieb Mhiri
Sirine Gharbi : Délégation El
Mohammedia, Gouvernorat Ben
Arous, Adresse Cité Taieb Mhiri.
2026403120SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

**Dissolution et mise en liquidation
de la succursale**

**NEC BUREAU DE PROJET DE
TUNIS - EN LIQUIDATION - SA**

**Etablissement stable/succursale de
la Société NEC Corporation**

**Siège Social : Rue Mouaouia Ibn
Abi Soufiane n°19, 1002 - Tunis,
Tunisie**

Identifiant Unique : 0968975B

En vertu du procès-verbal de la décision du Président de la société NEC CORPORATION, (société de droit japonais ayant son siège social sis au 7 - 1 Shiba 5 - chome, Minato-ku, Tokyo 108-8001, Japon, immatriculée au Japon sous le n°0104-01-022916), établi le 20 juillet 2026, enregistré auprès de la Recette des Finances de la Cité Mahrajène le 2 août 2026 sous le numéro d'enregistrement 26504078, quittance n°M044283, et publié au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises le 19 août 2026 sous l'annonce n°2026132855, il a été décidé la dissolution de la succursale «NEC BUREAU DE PROJET DE TUNIS», (établissement stable / succursale de la société NEC CORPORATION), ayant son siège social à la rue Mouaouia Ibn Abi Soufiane n°19; 1002 Tunis, Tunisie, immatriculée au Registre National des

Entreprises sous l'identifiant unique n°0968975B, ainsi que sa mise en liquidation.

Par ailleurs, il a été décidé de nommer Monsieur Hiroshi Kawada, titulaire du passeport japonais n°TZ2195171, délivré le 18 juillet 2023, en qualité de liquidateur de la succursale «NEC BUREAU DE PROJET DE TUNIS» pour une durée d'une (1) année.

Cet article a été publié au Quotidien le 29 août 2026.

2026R02645SANB2

**Réalisation de l'Augmentation de
Capital**

**COMPTOIR TUNISIEN DE
BATIMENT - COTUB**

SA au capital de 39.625.200 Dinars

**Siège social : Route de Gabès Km
0.5 Sfax**

Identifiant Unique RNE : 0003755C

1) En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 Avril 2026, enregistré à la recette des finances THYNA SFAX le 29 Avril 2026 sous N°26701357, Quittance N°M030469, il a été décidé :

- l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de vingt-cinq millions deux cents dinars (25.000.200 DT), par voie d'émission de quatre vingt trois mille trois cent trente quatre (83 334) actions nouvelles de trois cent dinars (300 dinars) chacune, libérées du quart à la souscription, pour le porter à trente neuf millions six cent vingt cinq mille deux cents dinars (39.625.200 DT) divisée en cent trente deux mille quatre vingt quatre (132 084) actions de trois cent dinars (300 dinars) chacune ;

- La modification de l'article 6 des statuts, et la délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à la réalisation de ladite augmentation et à la constatation de sa réalisation.

2) A la suite de cela, en vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration réuni le 02 Juillet

2026, constatant la réalisation de l'augmentation de capital susvisée, a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 03 Juillet 2026 sous N°26804227, Quittance N°M004507.

Des exemplaires des documents précités, accompagnés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au Registre National des Entreprises à Tunis le 06 Août 2026.

2026R02648SANB2

**Société Tunisienne des Boissons
du Centre (STBC)**

Société Anonyme

Capital : 1 085 800 Dinars

**Siège Social : Route de Monastir
Sidi Abdelhamid, Sousse**

IU : 10426/E/A/M/000

CNSS : 33944-91

Suivant le procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2026 enregistré à la recette des finances 3 Septembre - Sousse le 03/08/2026 sous le n°26701680 quittance n°M064166, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 08/09/2026 sous le n°2026P44540471 il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des rapports d'activité du conseil d'administration, des Etats financiers et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2025.

2- Approbation des conventions et informations citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2025.

3- Affectation des résultats concernant l'exercice 2025 et la fixation du 01/09/2026 comme date de mise en paiement des dividendes.

4- Quitus entier aux administrateurs concernant l'exercice 2025.

5- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence.

6- Pouvoirs au porteur pour dépôts ou formalités prévus par la loi.

2026S01223SANB2

Election du Président Directeur Général

Chakira Immobilier

SA au capital de 3.500.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0307287G

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 26 Juin 2026, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 01 Septembre 2026, sous le n°26802715 quittance n°M062187, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 9 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, l'élection de Monsieur Tarak Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2029 qui statuera sur l'exercice 2028.

2026403128SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation de la Société

SOCIETE NEGOCE COURTAGE INTERNATIONAL - SARL

Siège Social : Centre Galaxie 2000 Rue Irak Bloc B 7ème Etage 1002 Tunis

I.U : 0048193H/A/M/000

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 20/08/2026 enregistré à la recette des finances Nelson MANDELA, enregistrement N°26504012 quittance N°M052636 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 01/09/2026 sous le N°2026P30931806, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société.
- la nomination de Monsieur Fathi MAALAOUI, liquidateur de la société.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis

au JORT au nom du liquidateur à l'adresse suivante : Centre Galaxie 2000 Rue Irak Bloc B 7ème Etage 1002 Tunis.

2026403114SRLB2

Renouvellement du mandat du gérant

Elitec Express

Sarl au capital de 10.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 1074664A

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 08 Mai 2026, enregistré à la Recette des Finances de Den Den - Tunis, le 01 Septembre 2026, sous le n°26802709, quittance n°M062056, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 9 Septembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, le renouvellement des fonctions du gérant, Monsieur Kays Elloumi pour une durée de trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028.

2026403127SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 20/08/2026, enregistré à la recette des finances de Morneg sous le numéro de reçu M060067 en date du 21/08/2026 Monsieur Yousri Jandoubi a vendu à Monsieur Ahmed jesser abdalaoui le fonds de commerce comprenant toutes ses composantes; sis au 59 rue des martyrs morneg dans le commerce des épices et des produits salés.

Les oppositions peuvent être présentées entre les mains du rédacteur du contrat dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de la publication de la présente annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 03/09/2026.

2026R02638FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Le Lac le 04/08/2026, sous le reçu n°74375 et l'enregistrement n°26206487, la société Tunisie Jus a vendu et transféré à la société Fast and Furious Motors la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de Bamboloni et Fricassé, situé au deuxième étage de l'espace commercial Tunisia Mall 1 dans la zone nord des rives du lac, section 2/1/5

Les oppositions seront recevables au n°12, rue Sakiat Sidi Souf, Menzel Bourguiba Bizerte et à El Manzah 6, conformément au Code de commerce.

Cette annonce a été publiée au quotidien du 22 août 2026.

2026R02641FCCC2

Contrat de cession de droits sur un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré la recette des finances de Borj louzir le 13/02/2024 sous le n°24200629 quittance n°M015800 Mr. Mourad Yahya cède tous ses droits liés au fonds de commerce destiné pour le commerce et autres sis n°65, rue Chotrana cité la Santé 2073, Borj louzir, Ariana, à M. Jamel Bouhajar.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds selon le code de commerce.

Cet article a été publié au Quotidien du 09/09/2026.

2026R02643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 22/03/2024 sous quittance n°M027257 et enregistrement n°24201288, Mme Hala Ghangouri a vendu à Mr. Mohamed Aziz Samaali la totalité du fonds de commerce destiné pour la coiffure pour femmes et à l'esthétique, situé au 2 rue Borj Bourguiba, Tunis

Les objections peuvent être adressées à la rue Ali Trad appartement 8, immeuble A Bardo Tunis et au 11, rue 4131 cité Al-Zouhour, selon le registre du commerce.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 3 septembre 2026.

2026R02644FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 24/12/2025 enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif en date du 08/01/2026, N° de quittance M001642 N° d'enregistrement 26200041, Mme Rim Bent Mohsen Souihi a vendu à Mr Moncef Ben Hssan Ben Miled, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente boissons gazeuse, dans le local sis à la Rue de l'Algérie n°46 Bis Hammam-Lif Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains d'Acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 22/01/2026.

2026R02646FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20 août 2026, enregistré à la recette des Finances de la Marsa le 24 août 2026, sous le numéro d'enregistrement 26205736, quittance numéro 108392 Mme Imen Chokri, demeurant à Elkaria, Sidi Aich, Gafsa,

a vendu à Mme Afef Kassabi, demeurant au 26, rue de Rome, la Marsa ouest, Tunis, tout le fonds de commerce exploité dans l'activité de la vente des fruits secs, situé à la rue Venise, cité Erriadh, la Marsa, Tunis.

Le présent avis a été publié dans les quotidiens «Le Quotidien» et «Echourouk» du 4 septembre 2026.

2026R02654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 19/08/2026, enregistré à la recette des finances à Ksour Essef le 02/09/2026 sous N°26201390 quittance N°M054084. Mme Maha Bent Mohsen REZGUI, titulaire de la CIN N°11801098 a vendu et cédé à Mme Nabih Ben Kacem BEN MARIEM, titulaire de la CIN n°08278026, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente article de cadeau, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'Avenue Hédi Chaker Ksour Essef-Mahdia. Les oppositions se font entre les mains de l'Avocate Maître Thouraya BETAIEB à son cabinet sis au 1er étage Immeuble El Mostakbal Avenue 02 Mars 1934 Mahdia, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 05/09/2026.

2026S01206FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 04/09/2026 et enregistré à la recette des finances avenue Mohammed Maarouf Sousse le 07/09/2026 sous le N°26202229 reçu N°MO74846 ; les héritiers du défunt Ibrahim Limam qui sont ses enfants Anis limam, Amira Thuraya Limam et Oussama Limam, ont vendu la totalité de leurs parts indivises du fonds de commerce «Café Aziza» sis à la rue Hamda Sakka Sousse avec tous les éléments et équipements d'exploitation à Mr Mohammed Naoufel Limam, toutes les oppositions seront faites auprès

de Maître souhir ben romdhane avocate matricule fiscal N1536772y sis 29 avenue Taher Sfar Sousse, dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne; publication insérée dans le journal la PRESSE du 09/09/2026.

2026S01207FCCC2

Etude Maître Faouzi Dagdagui

02 Rue Ali Belhouane - El jem - Tunisie

Tél : 73632151

Fax : 73630157

Par acte en date du 26/05/2026 et enregistré à la recette des finances d'Eljem le 26/05/2026 sous le numéro M039080 Monsieur Ahmed Souilah, a vendu à la société Candy Souilah le Fonds de Commerce exploité sur la Route ceinture Sousse Sfax d'Eljem pour l'exercice de l'activité du commerce. Les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours de cette annonce au Journal officiel de la République Tunisienne, à l'adresse du vendeur situé à Cité Ras Chooba ElJem, et à son adresse Rue de Damas Eljem 5160. Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien, le 10/9/2026.

2026S01212FCCC2

Etude Maître Faouzi Dagdagui

02 Rue Ali Belhouane - El jem - Tunisie

Tél : 73632151

Fax : 73630157

Par acte signé le 10/04/2026 et enregistré à la recette des finances d'El Jem le 10/04/2026 sous le numéro M027644 Monsieur Faouzi Hadj Mansour, a vendu à Monsieur Farés Bougoffa le Fonds de Commerce exploité sur la Route ceinture Sousse Sfax d'Eljem pour l'exercice de l'activité du commerce. Les oppositions seront reçues dans les délais de 20 jours de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du vendeur à son adresse Gwassem

Ouest Chorbane, et l'acheteur à son adresse à l'Avenue Arbi Zarrouk Eljem 5160.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien le 10/9/2026.

2026S01213FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 28/08/2026 et enregistré à la recette des finances rue el khouarizmi Kairouan le 03/09/2026 sous le n°26203571 quittance n°M078237 Mr Soulaïmen Attallah titulaire de la CIN n°11860850 demeurant au 49 rue Abderrahmen Iben Aouf FAH KAIROUAN, a vendu tout le fonds de commerce (Paramédical) sis à la Rue sidi Abdelkader Kairouan à Mr. Kasem Signi titulaire de la CIN n°11941910 demeurant Rue Imam Sahnoun Kairouan.

Les oppositions doivent être signifiées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acquéreur à l'adresse sus - indiquée.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 11/6/2026.

2026S01218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé établi par Maître Douh Abdelhak avocat à la cour d'appel le 17/08/2026 enregistré à la recette des finances à Kasserine le 18/08/2026 quittance n°M070276 enregistrement n°26206296.

Monsieur Oussama Ben Latif, demeurant à la Rue des Héros, Cité Ezzouhour, Kasserine, a vendu et cédé à Madame Chadia Tarchi la totalité du fonds de commerce sis à Rue Salloum, Ezzouhour, Kasserine, destiné à la vente de pâtisseries et autres.

Les parties contractantes ont élu domicile à l'adresse du vendeur, sise à Rue des Héros, Cité Ezzouhour, Kasserine, jusqu'à l'expiration du délai des oppositions et la remise du prix au vendeur, avec dépôt d'une copie

de l'acte au domicile de la partie vendeur et au local du fonds de commerce.

Les oppositions sur le prix de vente sont recevables pendant les vingt jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, au domicile de la partie vendeur susmentionnée, conformément aux dispositions de l'article 191 du Code de Commerce.

Cet avis a été publié au journal «Le Quotidien» le 11/9/2026.

2026S01226FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous seing privé rédigé par Maître RAFIK CHEIKH ROUHOU, Avocat à la Cour de Cassation, en date du 05/09/2026 enregistré à la recette des finances diar el wafa Sfax le 08/09/2026 quittance n°M083417 enregistrement n°26203463, Mr. Bilel Wali titulaire n°08177949 identifiant unique n°0870152G demeurant à la route menzel chaker km 3 gare Touta Sfax a vendu à la société IFIX TECHNOLOGIE identifiant unique n°11994683Y ayant son siège social à la route Gremda km 1 av. taouss Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au magasin n°18 section ouest au rez-de-chaussée de l'immeuble «BEN SALAH» sise à la route el Ain km 1 Sfax objet du titre foncier n°3905 Sfax, en vente en détail et réparation des appareil téléphonique et ses accessoires et matériel électroniques et service informatiques sous le nom commercial «WALI STORE».

Toutes les oppositions seront effectuées auprès de Maître RAFIK CHEIKHROUHOU, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'avenue Habib Maazoun, immeuble Chakroun 4ème étage Sfax 3000 - domicile élu et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cet extrait a été publié au journal "ASSABAH" paru le 10/09/2026.

2026X01235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 14/08/2026 enregistré à la recette des finances Diar El Wafa - Sfax, 19/08/2026 sous le n°26203182 quittance n°078425, rédigé par Maître Makhoul Anis Avocat à Sfax, Mr Hagui Hichem (CIN n°02745994) et Immatriculé au RNE sous le n°1814802L a vendu à Mme Sameh Zouari (CIN n°05393104), la totalité du fonds de commerce exploité comme café au local sis à la route Menzel chaker km 0,5 Avenue erriadh Sfax.

En application de l'art 192 du c.com les parties contractantes ont élu leur domicile à la fois au local où est exploité le fonds de commerce à l'adresse sus -indiquée ainsi qu'à l'appart sis à l'immeuble les 4 saisons bloc A 1er étage Beb Bhar Sfax pour recevoir toute opposition possible dans les délais prévus par la loi entre les mains de l'acheteuse.

Cette annonce est parue au journal ESSABEH du 04/09/2026 Page 06.

2026X01240FCCC2

AVIS DE VENTE

MAITRE ZAGDHAN MOURAD

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

**14 RUE DAG HAMARSCHOLD
2ème ETAGE SFAX**

FAX - TEL- 74.299.685

Par un acte sous seing privé daté le 10/08/2026 enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 02/09/2026 sous numéro M081927 Monsieur houssem dammak dont le numéro de son C.I.N 11109686 a vendu à Monsieur ramzi kammoun dont le numéro de son C.I.N 11028289 la totalité du fonds de commerce sis à la route manzel chaker kim 4 Sfax.

Cet avis a été publié au journal «le Temps» page 11 et au journal «Essabeh» page 12 du 05/09/2026.

Toutes oppositions peuvent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis entre les

maines de Maître Zaghdan Mourad sis au 14 Rue Dag Hammarskjöld 2ème étage SFAX.

2026X01241FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 23/07/2026, enregistré à la Recette des Finances Aboul Kacem Chebbi à Sfax le 01/09/2026 sous le numéro 26203896, Messieurs et Mesdames Mohamed, Lazhar, Youssef, Samira et Salwa, descendants de feu Abdelatif El Euch, ainsi que Monsieur Fayçal Bousarsar, demeurant à la Route de l'Aéroport Km 2.5, Impasse El Jabana à Sfax, ont vendu à Monsieur Alaa Chemseddine, demeurant à la Route de Teniour Km 05, Avenue Ibn Rachiq, Et Chihia à Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local de catégorie 01, marchés code NMBD, Nouveau Marché de Bab Jebli, Sfax Médina avec tous ses éléments incorporels comprenant la clientèle, l'achalandage, l'enseigne commerciale et le droit au bail. Ledit fonds est exploité dans l'activité de fabrication et de commerce d'articles en cuivre et en étain.

Les oppositions seront reçues auprès de Madame Sara El Euch, à son domicile sis à la Route de l'Aéroport Km 2.5, Impasse El Jabana à Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au

Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Achourouk du 09/09/2026 p.20.

2026X01244FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par Maître Fadi Rzeigui avocat à la cour d'appel (MF 000P A 1784402/E) du 17/08/2026 enregistré à la RF de la rue de la jézira le 17/08/2026 , Q n°M049827, N°26202083, Mr Saber Ben Slimen Ben Othman Bounouh titulaire de la CIN N°07073180

demeurant au 12, rue jamal Eddine El Afghani, Ben Arous, a cédé à Mr Anis Ben Slimen Ben Othmen Bounouh titulaire de la CIN N°07073284 demeurant au 20, rue Houssine Bouziane Ben Arous, la totalité du fonds de commerce dont l'activité consiste dans le commerce de restauration rapide, exploité dans le local sis à la Rue de la jézira, Tunis-médina. Les oppositions doivent être adressées au local dont l'adresse est indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal ASSABAH du 19/08/2026.

2026403113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP en date du 27/08/2026, enregistré auprès de la Recette des Finances de l'Avenue de l'Indépendance - Bardo, en date du 02/09/2026, sous le numéro 26204080, quittance n°M064666, la société «Boulangeries Ben Samir», Sarl, M.F 1327317N, représentée par son gérant M. Hichem Ben Samir, a vendu à la société «Machawi Zein Echam», SARL, MF 1436960T, représentée par son gérant M. Mazen Abdelhak, l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 116, avenue Habib Bouguatfa et rue El Fell, Bardo Tunis, et destiné à l'exercice de l'activité de vente de meubles ainsi que toutes les activités secondaires qui y sont liées.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Cherif Fattoum, avocate, sis à l'Espace Tunis, Immeuble C, 5ème étage, bureau n°4, Montplaisir - Tunis, au titre du fonds de commerce, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans le journal Le Maghreb en date du 09/09/2026.

2026403115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 30/07/2026, Reçu N°M072056, la Société «S B S MAKSOUDI», a vendu à Mr Bilel SLAYEMI la succursale du fonds de commerce exploité au commerce des Pneumatiques, IU 1829519N, exercé dans le local sis au 275 Rue Ibn Khaldoun, Cité Ettadhamen Ariana. Toutes les oppositions seront adressées à l'acheteur à son adresse 30 Rue El Aacha Cité Ettadhamen Ariana, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la publication de la présente au JORT.

Cet Avis a été publié au quotidien «ECHOUROUK» paru le 05/09/2026.

2026403116FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous-seing privés en date du 09/09/2026 et enregistré le 09/09/2026 à la recette des finances LA MARSA reçu 114531, N°26206126.

Il appert que Monsieur FATNASSI MOHAMED MAWHOUB demeurant au 21 rue IBN JAZZAR SIDI DAOUD LA MARSA Tunis a vendu à Monsieur KOTTI YOUSSEF BEN HICHEM BEN MOHAMED FATHI demeurant au 5 rue ABOU HANIFA LA MARSA Tunis. La totalité du fonds de commerce qui lui appartient Est préparé pour tous commerce et exploiter pour la vente Commerce de détail de biens d'occasion en magasin "BROCANTE" sis au local n°31 rue IBN JAZZAR SIDI DAOUD LA MARSA Tunis.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte Maître Nabil Dagdou, au 17, Bis Rue KAMEL ATATURK 1er étage Apt n°1 Tunis dans un délai de vingt jours à compter du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal «Achorouk et le Quotidien» du 11/09/2026.

2026403121FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances SIDI HSIN Tunis le 22/5/2026 quittance n°M061902 enregistrement n°26202195 MAHDI BADAY sis à la rue EIKABAILIA n°22 Menzel bou zelfa NABEUL a vendu à Ahmed Htira sis au 4 rue 62109 cité ESSEDIK EI-OMRAN ELALA Tunis la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la ROUTE EL KEF KM 5.5 ABDELMOULA ELAGBA Tunis avec ses éléments corporels et incorporels à usage Restaurant. Toutes les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur et dans son domicile dans vingt jours à partir de la publication dans le JORT. Cette annonce a paru au journal Echourouk le 10/9/2026.

2026403123FCCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 03/09/2026 à la recette des finances de Mégrine sous le numéro 26206853 quittance n°M0716728, la société Casafino Auto, M.F. 960796/Y, son gérant Tarek Yacoubi, CIN N°08012224, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans la torréfaction de café sis au 8 rue de la Chimie Z.I Sidi Rezig Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Bassem Mohamed El Mouldi Ben Abdallah Talha, titulaire de la CIN N°13608908 et demeurant à la rue de Barka Cité El Mhiri Barnoussa Le Kef.

Les oppositions doivent parvenir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal La Presse du 10/09/2026.

2026403134FCCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le

13/12/2021 quittance n°M056377, enregistrement n°21303603, Mr. Khalifa Karbaka a cédé à M. Ramzi Afli la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente de fruits secs et de tabac, situé au 55 rue Jamiaa Al Rawdha, Soukra Ariana, et ce du 1er février 2021 jusqu'à la fin de janvier 2022.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 21 août 2026.

2026R02642FCCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant Acte de location d'un fonds de commerce rédigé par maître Salem Jaouen en date du 29/07/2026, enregistré à la recette des finances Rue De Gare Tunis sous N°26301402 Quittance N°M042347, Société Les Quatre Freres, Matricule Fiscal N°1134345X représentée par son gérant Monsieur Fawzi Herbeg, titulaire de la CIN N°00231105, a loué à Monsieur Karim Ben Samir Magouri titulaire de la CIN N°09120495 un fonds de commerce d'un local destiné, à Entretien Et Reparation des Voitures, sise à la Route GP1 Km 3 Coin Rue Suiss Jbel Jloud, les oppositions doivent être représentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT. Cet article a été publié au journal le Quotidien du 11/09/2026.

2026R02647FCCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 19 Août 2026 enregistré à la recette des finances de Soliman quittance n°MO52783 enregistrement n°02103 le 26 Août 2026, la société MEJRI FRERES DE COMMERCE, société SARL, identifiant unique N°1508784V, représentée par son gérant monsieur Sassi ben Belgacem Mejri, a loué à Monsieur Adel Ben Habib Khatrouh titulaire de la CIN N°05826389, la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue d'Egypte Soliman Riadh ayant comme objet commerce en

gros des produits alimentaires durant deux ans renouvelables, à compter du 01/09/2026 et finissant le 30 Août 2026.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse le 28 Août 2026.

2026R02649FCCCC3

Location Gérance d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 07/08/2026 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 20/08/2026 reçu n°M070677 sous le n°26306119 MR ZIED BEN MOHAMMED CHOUCHEM a loué le fonds de commerce sis à la RUE MAHMOUD BOURGUIBA BAB GHARBI MONASTIR ayant pour activité commerciale pour MR AHMAD KALLALA. Cette annonce a été publiée au journal ACHOUROUK le 05/08/2026.

2026S01209FCCCC3

Location Gérance d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 29/07/2026 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 20/08/2026 reçu n°M070675 sous le n°26306118 MR HATEM BEN MOHAMMED CHOUCHEM a loué le fonds de commerce sis RUE MAHMOUD BOURGUIBA BAB GHARBI MONASTIR ayant pour activité commerciale pour MR KHMAIS BEN HSSAN. Cette annonce a été publiée au journal ACHOUROUK le 05/08/2026.

2026S01210FCCCC3

Location Gérance d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 30/07/2026 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 20/08/2026 reçu n°M070672 sous le n°26306117 MR HATEM BEN MOHAMMED CHOUCHEM a loué le fonds de commerce sis à la RUE EZZAIM MONASTIR ayant pour activité commerciale pour MR

MOHAMMED HAITHAM AZAIZ. Cette annonce a été publiée au journal ACHOUROUK le 05/08/2026.

2026S01211FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Hammam-Lif Ben Arous le 31 août 2026 quittance n°M051907 sous le n°26301748, la société restaurant Shili Frères SARL a loué à la société HERITIERS MOUNIR SHILI SARL, représenté par son gérant Mr Iskander SHILI la totalité du fonds de commerce sis au N°98 Avenue la République Hammam LIF BEN AROUS avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains des locataires à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «ESSAHAF» du 11/09/2026.

2026403132FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

Suivant l'acte daté du 01 septembre 2026 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 08 septembre 2026 numéro de l'enregistrement 26303238 quittance N°65518 Mr Noureddine B.khemaies Belghith a loué à Mr krais B.Hasnaoui Aridhi tout le fonds de commerce situé au magasin N°11 résidence Samiramis Borj louzir l'ariana.

Pour tout commerce durant deux ans du 01/09/2026 au 31/08/2028 renouvelables de trois ans.

Toute opposition sera déposée chez le locataire à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au J.O.R.T. le présent a été publié aux journaux Essabah et le Temps du 12/09/2026.

2026403135FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 26/04/2025, enregistré à la recette des finances Habib Thameur - Tunis le 24 septembre 2025 sous quittance n°M052167, la société ALAHED EL JEDID, d'identifiant unique 0006696X en sa qualité de propriétaire du fonds de commerce, a loué le fonds de commerce exploité dans la vente des cadeaux et dérivés, situé au 26 RUE CHARLE DE GAULE-TUNIS, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour la période allant du 1er mai 2025 au 30 avril 2026, à Mr SLIM BEN MOHAMED BEN NOURI LOUSSIF.

Le présent avis a été publié aux journaux ESSARIH et la PRESSE en date du 08 septembre 2026.

2026403136FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : association Amicale des Urologues du centre Tunisien

Lieu : Conseil régional des médecins 18 Av. Commandant Bejaoui, Résidence Karim, 4002 Sousse

Objectifs :

- Réunir des médecins exerçant dans les spécialités liées à la chirurgie rénale et urologique afin de la faire progresser et de la développer.

- Coopérer avec les sociétés scientifiques liées à cette spécialité afin d'assurer un travail coordonné entre toutes les sociétés, conformément aux règles scientifiques et aux réglementations en matière d'éthique médicale.

Membres :

- Président : Khairredine Bouassida
 - Trésorier : Aymen Sakli
 - Secrétaire général : Wadi Hellara.
- 2026R02639APSF1

CONSTITUTION D'UN SYNDIC DE COPROPRIETE

En vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive en date du 30 Juin 2026, enregistré auprès de la Recette des Finances du Bardo en date du 08 Juillet 2026, sous le numéro 25803033 et Quittance numéro M060067.

Il a été constitué le Syndic de la Résidence Bardo Palace

Siège : Résidence Bardo Palace, sise au 63 avenue Habib Bourguiba, Bardo, Tunis 2000.

Membres :

- Président : Zouhair Bouguerra
Trésorier : Fethi Jebri
Secrétaire général : Ilyes Zargouni.
- 2026R02640APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association cycliste Ben Arous

Lieu : 71 Rue Abou Alkacem Chebbi Ben Arous.

Objectifs :

Former, encadrer, encourager et accompagner les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques et les amener aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. L'association s'engage également à participer aux différentes compétitions sportives placées sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Cyclisme.

Spécialités : cycliste

Membre :

- Président : Samir Merdassi
 - Trésorier : Ghazi Mzoughi
 - Secrétaire générale : Najet Azrak.
- 2026R02650APSF1

Constitution d'un G.D.A

Le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du groupement

de développement agricole (G.D.A) de GARAAT ELATACH a été enregistré auprès de la recette des finances de Sbeitla en date du 3 septembre 2026 sous le numéro de quittance M054638. La date du PV est le 24/7/2026.

Dénomination : Groupement de développement agricole dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime à GARAAT EL ATACH.

Objet : Approvisionnement de la zone de GARAAT EL ATACH en eau potable.

Zone d'intervention : GARAAT EL ATACH.

Siège social : GARAAT EL ATACH délégation Sbeitla gouvernorat de Kasserine.

Décision de création : récépissé déclaration du G.D.A DELIVREE PAR Mr le délégué de Sbeitla en date du 3 septembre 2026.

P.C.A : Omri Aoued.

2026S01216APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Difficultés d'apprentissage et Nous Djerba.

Siège : Rue Sidi Bou Saïd, Boumellal, Houmt-Souk, Djerba.

Objectifs de l'association :

- Sensibiliser et informer la société sur l'importance de l'inclusion scolaire des enfants souffrant de difficultés et de troubles de l'apprentissage.

- Contribuer à l'effort national visant au diagnostic des enfants souffrant de difficultés d'apprentissage, et leur assurer un accompagnement psychologique, social et pédagogique.

Le Comité :

Président : Mabrouka Mohrem.

Secrétaire générale : Crystal Stolly.

Trésorière : Leïla Labassi.

Membre chargée de la communication : Soumaya Ben Maïz.

2026X01239APSF1

Constitution du syndic de la résidence Al Amal

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence Al Amal, route de Gremda km 5, Sfax. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à la résidence Al Amal, route de Gremda, en date du samedi 27/06/2026, enregistré auprès de la recette des finances de Gremda Sfax le 10/08/2026 sous le numéro 2194272 reçu numéro M077490, il a été constitué entre les copropriétaires le syndic des copropriétaires de la résidence Al Amal, route de Gremda km 5. Le syndic est composé des membres suivants : 1/ M. Lassaad Al-Ashi : Président du syndic 2/ M. Bilel Ghorbel : Trésorier 3/ M. Jihad Kammoun : Membre.

2026X01242APSF1

Constitution syndic propriétaires immeuble «jardin bouzayen 2»

Adresse : route Gremda km4 bouzayen rue Abou Kacem Chebbi

Selon procès-verbal en date 24 avril 2026 enregistré à la recette des finances de Gremda en date du 09 juin 2026 sous n°26702001 et quittance n°M058970 a été constitué syndic propriétaires immeuble «jardin bouzayen 2» comprenant :

- Président : Mr Mohsen el Kahla

- Vice-président : Mr Melek Huidi

- Trésorier : Mr Aktham Mili.

2026X01243APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires de l'immeuble «Al Saada»

Route de Gremda, km 7,5 - Sfax

Conformément au procès-verbal de l'assemblée constitutive en date du 7 septembre 2025 enregistré auprès de la recette des finances de Gremda le 28/10/2025 sous le numéro 4758780 (quittance n°M096608) et déposé à la municipalité de Gremda le 30/10/2025 le syndicat des copropriétaires de l'immeuble «Al Saada» a été constitué. Le bureau se compose comme suit :

Mondher Saadaoui : Président

Moez Seboui : Trésorier

Amin Ben Ayad : Secrétaire général.

2026X01246APSF1

Constitution d'un Bureau de Syndic

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 30/08/2026, enregistré à la Recette des Finances de la rue Ghandi - Tunis, en date du 09/09/2026 sous le n°26804448, quittance n°M062358, dont une copie a été déposée auprès de la Municipalité de Tunis en date du 07/09/2026, il a été procédé à l'élection du bureau du Syndic des résidents de la «Résidence les combattants», sise au 16, Avenue Habib Bourguiba - Tunis.

Les membres du bureau ont été élus pour une durée de trois (3) ans, renouvelables, à compter de la date de ladite assemblée générale, comme suit :

- M. Salah Saïdi : Président

- M. Moncef Hlel : Vice-président

- M. Mahmoud Samati : Secrétaire général

- M. Imed Chammam : Trésorier

- M. Moez Doura : Membre.

2026403125APSF1

Homologation de résolutions

Syndic de la résidence

Port Yasmine à Yasmine Hammamet

Selon le PV de l'assemblée générale tenue le 15/08/2026 et enregistré à la recette des finances de Hammamet sous Quittance N°M126738 du 07/09/2026 et déposé à la municipalité de Hammamet le 08/09/2026 sous le N°4649.

Les membres élus sont :

Mokhtar Landolsi : Président du syndic

Mabrouk Nejma : Vice-Président

Abdejallil Bannour : Trésorier

Houda Sahnoun : Trésorier Adjoint
Mohamed Taeib Amayed : Secrétaire Générale
Wahida BelKahla : Membre
Anis Ayari : Membre
Samia Arraïssi : Membre.
2026R02637APSF2

Election du bureau du syndic des copropriétaires

Résidence Emerald

Rue de la Feuille d'Erable - Cité Des Pins - Lac 2

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27/04/2026 enregistré à la recette des finances du Lac le 03/08/2026 sous le numéro 26706473 quittance n°74234, il a été décidé l'élection du bureau du syndic des copropriétaires suivant :

Présidente : Mme. Raoudha Fatma MGHAYETH

Trésorière : Mme. Sonia BEN YEDDER

Membre : Comar Assurances.

2026403131APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière suite à la réduction légale

Partie poursuivante : Jamel ben abderrahmen ben salem chatti demeurant à la rue el mourouj Msaken ouest Sousse CIN 02994244 du 11/2/2020.

Partie saisie : Kamel Ben Mohamed Saleh Afli demeurant à la rue Haroun Rachid Cité Azzouhour Sousse CIN 02095015.

Avocat poursuivant : Maître Nabil ben Amor demeurant à la route de Tunis immeuble el Handous Hammam Sousse.

Désignation de titre foncier saisie : la totalité du titre foncier numéro 92737 Sousse d'une superficie de 128 m² dénommé /Marzouki/ lot n°303 sis à Sousse constituée d'un bâtiment de deux étages (rez-de-chaussée et premier étage-construction inachevée) lié des réseaux onas-eau pluvial- soned-steg.

Charges grevant la propriété :

1* hypothèque conventionnel au profit de la banque el Amen relative à un prêt d'un montant de 41.016.000 d.

2* hypothèque conventionnel au profit de la banque el Amen relative à un prêt d'un montant de 80.000.000 d.

Mise à prix : suite à la décision de report rendue par le tribunal de première instance de Sousse 1 le 24/8/2026 en raison de l'absence d'acquéreurs et la mise à prix de (40%) la somme est fixe de cent trente six mille quatre vingt dinars (136080 d) auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi 12/10/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse1.

Conditions de visite de titre saisie : Chaque jour de 9 heures à 17 heures.

Pour plus d'information veuillez consulter le cahier des charges au cabinet de l'avocat chargé de la procédure susmentionnée à l'adresse indiquée ci-dessus ou au greffe du tribunal de première instance Sousse 1.

2026S01221VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar SNOUSSI, dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie saisie :

Société «SOCAB» SA, RNE n°085649K dont le siège est à la route de Nabeul MC 27, km 6 Turki - Grombalia.

Descriptif de l'immeuble : un lot de terrain objet du TF 635013 Nabeul d'une superficie de 18780 m² sis sur la route de Nabeul MC 27 Km6 Turki - Grombalia et sur lequel est édifié une huilerie d'une superficie couverte de 2074 m² détaillée comme suit :

- Unité d'extraction d'huile d'olive de 492 m² avec magasin pour l'emballage et mise en bouteille de 360 m².

- Unité de stockage de 144 m² avec unité des boîtes d'huile de 120 m²

- Vestiaires+ laboratoire+ bureau du chef de production de 120 m²

Unité de mise en boites +administration de 192 m²

Unité de pesage de 162 m² avec l'administration technique de 162 m²

Point de vente de 97 m²

Local du sondage de 12 m² avec local de gardiennage de 93 m².

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de deux millions Huit Cent Soixante Six Mille Dinars (2.692.061,632 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 12/10/2026 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Grombalia (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Grombalia.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Grombalia ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise

à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur.

2026403112VEPA1

Avis aux créanciers

Clôture des opérations de liquidation

Société Perspective

Identifiant unique : 1478112 p

Siège social : résidence essalem sfaya 4000 Sousse

Suite à la décision du juge commissaire auprès du TPI de Sousse en date du 03/05/2025 il a été prononcé la clôture des opérations de liquidation de la société Perspective et ce en application des dispositions de l'article 213 du code pcc, des articles 30 et 140 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 7 de loi n°71 du 11/11/1997.

2026S01214VEPA2

Clôture de liquidation

Succession du défunt Hassan Mnari

Ordonnance sur requête n°15821 en date du 24/04/2024

En vertu de la décision en date du 28/01/2026 rendue par le juge commissaire près le TPI de Sousse il a été décidé la clôture des opérations de liquidation de la succession du défunt Hasan Mnari. Le liquidateur lotfi grouz est autorisé à procéder aux publications légales à la clôture du compte bancaire spécial de la liquidation, après acquittement des créances exigibles et répartition du produit de la liquidation entre les héritiers chacun selon sa part.

2026S01215VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu d'une ordonnance sur requête n°83126 rendue en date du 3 août 2026 par Mr. le président du tribunal de première instance de Sousse 2, il a été déclaré la

désignation de Mr Ismail SBAI en qualité de liquidateur judiciaire de la chose commune de «Hayet Bent Tijani KRIBI» et «Bassem Ben Ali KLLI» et qui se compose d'une superficie de 150 m² de la totalité du terrain immatriculé sous le n°25476 Sousse, sis à KALAA SGHIRA - Sousse.

Les créanciers doivent inscrire leurs créances auprès de liquidateur dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, dans un délai qui ne dépasse pas trente jours à partir de la présente publication.

2026S01219VEPA2

Décision de nomination d'un liquidateur

En vertu de la décision n°93031 délivrée le 01/09/2026 émanant de Mme Oumayma Baccar, président superviseur au tribunal de première instance de Tunis, Maître Gana Meriam a été nommé liquidateur de la propriété sis au rdc de l'immeuble Ismail à Jaafar Ariana objet du titre de propriété 77625 Ariana, en possession de Lobna Mezgheni et Med Ali Maalej sous la supervision du juge observateur Mr Rami Hammami.

Il appartient aux tiers et aux publics de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 450 Bardo 2000 Tunis.

2026403118VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu d'une décision du tribunal de première instance d'Ariana du 29/06/2026 dans l'affaire n°36759, le liquidateur ETTAIEB ANIS, adresse : 100 rue du Bacha, RDC bureau 8, TEL : 26735461, Annonce qu'il a été nommé en tant que liquidateur judiciaire de la société BAZINA WIND FARM identifiant unique 1463030L. Les créanciers sont tenus de déclarer leurs créances dans un délai d'un mois de la date de cette publication.

2026403122VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE PLASTICS TECHNOLOGY SA «PLASTEC»

SA au capital de 3 024 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ben Arous

Route de Sousse Km 6 - Ben Arous

Identifiant Unique : 307172W

Messieurs les actionnaires de la société Plastics Technology «PLASTEC», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège de la société AL Karama Holding sis à la Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, le vendredi 02 octobre 2026 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 ;
- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Présentation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Examen et approbation des conventions règlementées régies par les articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;
- Ratification de la nomination provisoire d'administrateurs ;

- Régularisation du nombre des actionnaires ;
- Pouvoirs en vue des formalités.
2026R02636SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société : INNOV ALLIANCE TECH
Forme juridique : Société Anonyme
Identifiant Unique : 1517853R
Capital : 1 300 000 dinars
Adresse : Immeuble MEGRINE BUSINESS CENTER Zone Industrielle Saint Gobain - Mégrine, Ben Arous - 2033

Messieurs les actionnaires de la société INNOV ALLIANCE TECH «I@T» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 16 Octobre 2026 à 9 heures, au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant le même exercice ;
3. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
4. Approbation des conventions réglementées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Démission d'un administrateur ;
8. Pouvoirs pour formalités.

2026R02651SANB3

CONVOCATION

SOCIETE HOTEL BYZANCE

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 2.675.000 DINARS

Siège Social : Boulevard de la Corniche - 8000 Nabeul

Matricule Fiscal : 039712H/A/M/000

Les Actionnaires de la société HOTEL BYZANCE sont priés d'assister le

Vendredi 09 octobre 2026 au siège social de la société boulevard de la Corniche Nabeul :

A dix heures en Assemblée Générale Ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du retard de la convocation de l'AGO exercice 2025.
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration exercice 2025.
- 3) Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes exercice 2025.
- 4) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers exercice 2025.
- 5) Affectation des résultats 2025.
- 6) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.
- 7) Application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.
- 8) Fixation des jetons de présence aux administrateurs.
- 9) Questions diverses.

2026R02652SANB3

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

Société Hamilcar University

Société anonyme

Au capital de 2000 000 de dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Loubet, Belvédère, Rue Jamal Eddine Afghani - Tunis

Matricule fiscal : 1868591P/A/M/000

Numéro CNSS : 31-681068

Les actionnaires de la Société Hamilcar University sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire de la Société, qui se tiendra le samedi 26 septembre 2026 à 11h au siège social de la société «Arine de Conseil et Affaires» sis à l'Avenue Tahar Sfar - Immeuble La Rosa, 2ème étage Bureau n°1 Sousse, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2025

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025

3. Approbation des comptes de l'exercice 2025

4. Distribution des bénéfices de l'exercice 2025

5. Examen et approbation des mesures de financement d'urgence, notamment par injection de fonds par les actionnaires ou recherche de nouveaux financements.

6. Décharge de responsabilité des membres du Conseil d'administration.

2026S01205SANB3

DEUXIEME CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SOTETEL»

Société anonyme

Au capital de 23.184.000 DT

Sise rue des Entrepreneurs - Charguia 2 - Tunis

I.U : 0013889X

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SOTETEL» sont convoqués une deuxième fois à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 02 octobre 2026 à 09h00 au siège social de la société, sis à la Rue des Entrepreneurs ZI Charguia 2 - Aéroport Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'article 3 des statuts;
2. Pouvoirs.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal mentionné à l'article 280 du code des sociétés commerciales.

2026403117SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE EL JINENE

Société anonyme

Au capital de 4 422 000 dinars

**Siège social : 7 Z.I. Menzel Jemil
7080 - Bizerte**

Identifiant unique : 0359073E

Les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE EL JINENE sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège social, le mercredi 07 octobre 2026 à 09 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Déclarations des fonctions d'Administrateurs et de Directions
 2. Quitus aux Administrateurs pour la gestion des exercices 2023, 2024 et 2025.
 3. Renouvellement du mandat du conseil d'administration.
 4. Nomination de Commissaire aux comptes
 5. Pouvoirs pour formalités.
- 2026403129SANB3

Convocation à l'assemblée générale Ordinaire

ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES SCIENCES

APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT

«SESAME»

SA AU CAPITAL DE 4 887 500 DINARS

**SIEGE SOCIAL : Z.I CHOTRANA,
BP 4 PARC TECHNOLOGIQUE EL
GHAZELA 2088 ARIANA - TUNISIE**

IDENTIFIANT UNIQUE : 0970778T

Messieurs les actionnaires de la société ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT «SESAME» sont convoqués en assemblée générale Ordinaire, le jeudi 30 septembre 2026 à 12H au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration sur l'exercice clos au 30/09/2025

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes
3. Approbation du rapport de gestion
4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 30/09/2025
5. Approbation des conventions réglementées
6. Affectation des résultats de l'exercice clos au 30/09/2025
7. Quitus aux membres du conseil
8. Pouvoirs pour formalités.

N.B : Les projets de résolution ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2026403130SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 08 OCTOBRE 2026

ECOLE CANADIENNE DE TUNIS

Société Anonyme

**Siège Social : Rue 8603 Charguia 1
- 2035 Tunis**

RNE : 1358046E

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société «ECOLE CANADIENNE DE TUNIS», qui se tiendra le jeudi 08 octobre 2026 à 10h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation et entérinement du retard de tenue de l'Assemblée ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 ;
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers et sur les conventions réglementées relatifs à l'exercice 2025 ;
4. Approbation des conventions réglementées visés 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

5. Approbation des états financiers individuels et de l'inventaire des biens de la société de l'exercice 2025 ;
6. Affectation des résultats ;
7. Quitus aux membres du conseil et au PDG
8. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
10. Fixation des jetons de présences
11. Pouvoirs pour accomplir les formalités.
12. Questions Diverses.

2026403133SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

COFICAB

Sarl au capital de 100.000 Euros

**Siège Social : 232, Avenue du 18
janvier 1952, 1095 Sidi Hassine
Tunis**

IU : 0941069H

Messieurs les Associés de la Société COFICAB sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 06 Octobre 2026 à 09H00, au 232, Avenue du 18 janvier 1952, 1095 Sidi Hassine Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de la dénomination sociale.
- Modification de l'article 3 des Statuts.
- Mise à jour des statuts et sa mise en conformité avec le Code des Sociétés Commerciales et la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.
- Délégations de pouvoirs.
- Questions diverses.

2026403119SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» ouled chamekh Mahdia

Société mutuelle de base

Des services agricoles «al najeh»

Ouled chamekh mahdia

Capital : 22340 dinars

MF : 473737P/N/M

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base des services agricoles «ennajeh» ouled chamekh mahdia sont invités à se réunir en assemblées générales de 2025 le 30/09/2026 à 10.00h de matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- lecture des rapports de conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
- lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire au compte aux exercices 2025.
- examen des états financiers arrêtées le 31/12/2025.
- affectation des résultats.
- quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025.
- mise à jour des adhérents.
- proposer la démission de hacine ben ahmed authentification.

2026S01224SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Monsieur Habib ben Meftah ben Ali Meftah titulaire de la C.I.N. n°04034966 annonce que le titre de propriété n°15/53619 concernant le titre foncier n° 61529 Monastir est disparu et objet d'Attestation de perte n°209 délivrée le 07/09/2026 par la poste de police de Cité EL Riadh Ksar Helal.

2026S01208DIVD2

Perte d'un Titre de propriété

JE SOUSSINGNE MONSIEUR CHANGUEL MOHAMED FETHI titulaire de la CIN n°03812126 délivrée le 09/03/2020 demeurant à l'avenue iben jazzar hiboun Mahdia.

Je porte à la connaissance de public la perte de mon propre titre de propriété n° 03/49048 relatif au titre financier n°35039 Mahdia résultant d'un jugement n°8864 rendu par le tribunal immobilier de Monastir à la date du 23/03/2011.

Toutes les personnes qui trouvent ce document sont priées de le remettre à son propriétaire ou aux autorités compétentes.

2026S01222DIVD2

PERTE D'UN ACTE DE PROPRIETE

Mme Aziza rfifa titulaire de la CIN n°03870367 déclare la perte de l'acte de propriété n°20793/03 objet du titre foncier n°19324 Mehdi sis à atwahra el jam Mahdia une attestation de perte a été délivrée par la poste de garde nationale de Tlelsa sous n°100 le 09/09/2026.

2026S01225DIVD2

Avis

Néjia bent Hassen ben Hassen annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 387 m² situé route l'aéroport à 8 km Hajeb et son acte de propriété est disparu et elle veut extraire une deuxième copie originale et qui veut s'opposer s'adresse au notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2026X01236DIVD2

Avis

Mr Bouallegui Bechir en qualité de propriétaire déclare par le présent la perte de son titre et origine de propriété et s'agit de la vente daté du 19/03/2013 enregistré le 23/5/2013 N°MO33999 par les notaires Kannou

Wajdi et Abdesslem Chtourou concernant le domicile n°49 composé de 2 chambres et cuisine et wc sis à Rgueb sidi Bouzid.

Et il prétend avoir un deuxième titre tenant place à l'origine.

Toute opposition doit parvenir au Maître Kannou Wajdi Imm Tej bloc B 2ème étage Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la publication.

Toute opposition, après ce délai est irrecevable.

2026X01237DIVD2

PERTE DE TITRE DE PROPRIETE

Le feu Ali Ben Mohamed (avec une fath) KOUAS possède des parts en division 02/08 de l'immeuble enregistré à la conservation de la propriété foncière sous N°54579 Sfax dénommé «SAMIA» qui se compose d'un terrain agricole consiste à la parcelle N°318 du secteur «Essdirat» délégation Bir Ali gouvernorat de Sfax Secteur 7L et ce suivant Jugement cadastre N°63047 ba d'une superficie de 23120m² objet d'un titre de propriété N°02/2056 délivré de la conservation de la propriété foncière de Sfax a été perdu suite au décès du propriétaire le 31/10/2023 suivant Acte de décès délivré du tribunal cantonal de Bir Ali Ben Khalifa le 15/11/2023 ou son domicile de nationalité Tunisienne dont l'héritage est confié à : sa veuve Zina Bent Salah Ben Mohamed Ben Salah Khemila et ses fils adultes jamel, Aicha, et hssan demeurant au dit lieu de nationalité Tunisienne.

En vertu de la procuration notaire rédigée par Huissiers notaires Faiçal Bada et Sabrine Bouraoui le 23/07/2026, les héritiers donnent procuration à Monsieur Hssan ben Ali Kouas, l'un des héritiers, de saisir les dispositions pour obtenir une copie conforme du titre de propriété suivant l'article 364 du code des droits réels.

Cet Avis a été publié au journal Essabah le 08/09/2026 sous N°24678.

2026X01238DIVD2

Avis

Mr AMINE Cheffi annonce qu'il possède un terrain sis à OULED YENEG Kerkennah Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du Notaire kcharem Noura à KERKENNAH Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X01245DIVD2

Perte d'un titre de propriété

La société CO.NOR.MET SARL, son identifiant unique est le : 0373710W ayant son siège social au 8, rue de l'université, Manar 1, El Menzeh, annonce la perte du titre de propriété n°106077, objet du titre foncier n°68353 Bizerte, et ce selon une déclaration sur l'honneur légalement signée le 09 Septembre 2026.

2026403124DIVD2

Rectificatifs**Rectification**

Annonce n°2026403092FCCC2
DATE 08/09/2026 JOURNAL N°111

FAUX : 15 JOURS

VRAI : 20 JOURS.

2026403126RECZ9

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Gabes

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1695 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de Gabes;
- Vu le décret n° 99-91 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de Gabes;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Gabes porte à la connaissance du public qu'en date du **15 Mai 2026**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Gabes.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Gabes, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	N°Dossier
Imadet Est 2	Hamma	50000	Nord : Terres Privées Ouled Hmid Sud : Route Hamma - Matmata Est : Projet de réservoir Oued El Nour Ouest : Salle de Sport	D.P.E 62
Imadet Bou Attouch	Hamma Ouest	55000	Parcelle N° 1 : Nord : Route Périphérique de la ville Hamma Sud : Terre Nue Est : Terre Nue Ouest : Terre cultivée Parcelle N° 2 : Nord : Route Périphérique de la ville Hamma Sud : Cimetière de Bou Tablin Est : Route Pavée Ouest : Terre cultivée et Office d'assainissement	D.P.E 61

2026R02629MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **26 Juin 2026**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Awled Boualag Cité Ezzouhour	Ezzouhour	1800	Nord : Maison de la Culture cité Ezzouhour Sud : Dhawaibiya Est : Terre Nue Ouest : Rue sans nom	D.P.E 616

2026R02630MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Siliana

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 93-1833 du 06 Septembre 1993 portant délimitation du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de **Siliana**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana porte à la connaissance du public qu'en date du **29 Juin 2026**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Siliana**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Siliana**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Bni Hazem	Makther	43023	Nord : La Parcelle cadastrale Beze Secteur « A » Sud : La Parcelle cadastrale Beze Secteur « A » et Piste Agricole Est : La Parcelle cadastrale Beze Secteur « A » Ouest : La Parcelle cadastrale N°143 Imadet Bni Hazem Secteur « A » et Piste Agricole	98826
Hbabsa	Rouhia	1255022	Nord : Les Parcelles cadastrales N° 18 à 27 Imadet Hbabsa Secteur « V » et les Parcelles N° 79-80-82-83-91-104 et 105 Imadet Hbabsa Secteur « O » Sud : Partage des Eaux Est : La Parcelle cadastrale N° 78 Imadet Hbabsa Secteur « O » Ouest : Les Parcelles cadastrales N° 32-37-40 et 43 Imadet Hbabsa Secteur « V »	98827

Bni Hazem	Makther	221489	Nord : Les Parcelles cadastrales N° 7 et 9 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Sud : Les Parcelles cadastrales N° 11 et 41 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Est : Les Parcelles cadastrales N° 6 et 45 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Ouest : Les Parcelles cadastrales N° 12-13 et 39 Imadet Bni Hazem Secteur « G »	98828
Bni Hazem	Makther	131492	Nord Est : Les Parcelles cadastrales N° 48-49 et 50 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Nord Ouest : Les Parcelles cadastrales N° 47 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Sud Est : Les Parcelles cadastrales N° 65-66 et 152 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Sud Ouest : Oued	98887
Bni Hazem	Makther	56229	Nord : La Parcelle cadastrale N° 113 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Sud : Piste Agricole Est : Les Parcelles cadastrales N° 110-111 et 112 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Ouest : Les Parcelles cadastrales N° 114-115-116-119 et 120 Imadet Bni Hazem Secteur « G »	98888
Bni Hazem	Makther	57460	Nord : La Parcelle cadastrale N° 34 Imadet Bni Hazem Secteur « G » et Piste Agricole Sud : Oued Est : La Parcelle cadastrale N° 47 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Ouest : Les Parcelles cadastrales N° 32 et 33 Imadet Bni Hazem Secteur « G »	98889
Bni Hazem	Makther	69253	Nord : Les Parcelles cadastrales N° 2-3-4 et 5 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Sud : Les Parcelles cadastrales N° 56-60-61 et 62 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Est : Les Parcelles cadastrales N° 1-85 et 165 Imadet Bni Hazem Secteur « G » Ouest : La Parcelle cadastrale N° 45 Imadet Bni Hazem Secteur « G »	98890
Bni Hazem	Makther	19477	Nord : Les Parcelles cadastrales N° 236-237-239 et 240 Imadet Bni Hazem Secteur « H » Sud : Les Parcelles cadastrales N° 123-124 et 125 Imadet Bni Hazem Secteur « H » Est : Les Parcelles cadastrales N° 126 à 132 Imadet Bni Hazem Secteur « H » Ouest : Les Parcelles cadastrales N° 234 et 235 Imadet Bni Hazem Secteur « H »	95373

2026R02631MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Siliana

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 93-1833 du 06 Septembre 1993 portant délimitation du domaine privé de l'Etat de certaines délégations du gouvernorat de **Siliana**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Siliana porte à la connaissance du public qu'en date du **01 Juillet 2026**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Siliana**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Siliana**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	T.P.D
Ain Forna	Bargou	298180	Nord : T.F N°28398 Siliana et Piste Agricole Sud : T.F N° 241 S2 Béja et Réquisition cadastrale N° 25658 Est : T.F N°29973 Siliana Ouest : T.F N°15971 Siliana	115750
Ain Forna	Bargou	79721	Nord : T.F N°27671 Siliana Sud : T.F N°9348 Siliana Est : T.F N°9891 Siliana ; 11083 Siliana et 12171 Siliana Ouest : T.F N°27671 Siliana et 241 S2 Béja	115751
Fdhoul	Kesra	180098	Nord : Les Parcelles cadastrales N° 176 et 177 Imadet Fdhoul Secteur « C » Sud : Les Parcelles cadastrales N° 107-178-179 et 180 Imadet Fdhoul Secteur « C » Est : Les Parcelles cadastrales N° 181 et 182 Imadet Fdhoul Secteur « C » Ouest : Les Parcelles cadastrales N° 98 – 105 et 175 Imadet Fdhoul Secteur « C »	115752

Fdhoul	Kesra	51951	Nord : Les Parcelles cadastrales N° 22 et 25 Imadet Fdhoul Secteur « C » Sud : La Parcelle cadastrale N° 28 Imadet Fdhoul Secteur « C » Est : Les Parcelles cadastrales N° 29-30-31 et 32 Imadet Fdhoul Secteur « C » Ouest : Les Parcelles cadastrales N° 25 – 37 Imadet Fdhoul Secteur « C »	115752
Ain Forna	Bargou	67319	Nord Est : D.P.E N° 1386 Nord Ouest : D.P.E N° 1386 Sud Est : T.F N° 29973 Siliana et 9891 Siliana Sud Ouest : T.F N° 241 S2 Béja	115785
Chwarnia	Makthar	7979	Nord Est : Douar Nord Ouest : Les Parcelles cadastrales N° 75 et 76 Imadet Chwarnia Secteur « F » Sud Est : La Parcelle cadastrale N° 72 Imadet Chwarnia Secteur « F » Sud Ouest : La Parcelle cadastrale N° 73 Imadet Chwarnia Secteur « F »	95374
Chwarnia	Makthar	62745	Nord : Les Parcelles cadastrales N° 8 et 9 Imadet Chwarnia Secteur « F » Sud : Les Parcelles cadastrales N° 48-50 et 85 Imadet Chwarnia Secteur « F » Est : Les Parcelles cadastrales N°45 et 46 Imadet Chwarnia Secteur « F » Ouest : D.P.E N° 1127	95375
Chwarnia	Makthar	248082	Nord : Les Parcelles cadastrales N° 10-12-14 à 18 Imadet Chwarnia Secteur « F » Sud : Les Parcelles cadastrales N° 32-87-92 et 93 Imadet Chwarnia Secteur « F » Est : Les Parcelles cadastrales N° 9-74 et 85 et D.P.E N° 1126 Imadet Chwarnia Secteur « F » Ouest : Les Parcelles cadastrales N°19-22-26 et 29 Imadet Chwarnia Secteur « F »	95376
Bargou Environ	Bargou	1545167	Nord : Les Parcelles cadastrales N°7- 9-12 et 46 Imadet Bargou Environ Secteur « S » Sud : Les Parcelles cadastrales N°23- 28-29 et 47 Imadet Bargou Environ Secteur « S » et Oued Zarrour Est : Les Parcelles cadastrales N°6- 20-22 et 49 Imadet Bargou Environ Secteur « S » Ouest : Les Parcelles cadastrales N°13 et 58 Imadet Bargou Environ Secteur « S » et T.F N° 1313 Siliana	112437

2026R02632MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Bizerte

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;

- Vu l'article 16 du code des droits réels;

- Vu le décret n° 96-1492 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

- Vu le décret n° 96-2038 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte porte à la connaissance du public qu'en date du **31 Juillet 2026** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Bizerte**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Bizerte, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	N°Dossier
Ksar khrouf Marnissa	Bizerte Sud	6500	Nord: Abd El Hmid Jmili Sud: Zone Cadastrale Est: Piste Agricole Ouest : Héritiers Mohamed Jmili	D.P.E 524
Bayadh Marnissa	Bizerte Sud	9000	Nord : Zone Cadastrale « B » Marnissa Sud : Zone Cadastrale « B » Marnissa Est : Abd El Aziz Jmili Ouest : Sadok Maklouf	D.P.E 525
Bayadh Marnissa	Bizerte Sud	6700	Nord : Zone Cadastrale « B » Marnissa Sud : Zone Cadastrale « H » Marnissa Est : Hamouda Ben Hsen Jmili Ouest : Abd El Hmid Jmili	D.P.E 526
Bayadh Marnissa	Bizerte Sud	10200	Nord : Zone Cadastrale Sud : Zone Cadastrale Est : Héritiers Ahmed Jmili Ouest : Abd El Aziz Jmili	D.P.E 527

Bayadh Marnissa	Bizerte Sud	2700	Nord : Zone Cadastrale Sud : Zone Cadastrale Est : Youssef Maklouf Ouest : Hamouda Ben Hsen Jmili	D.P.E 528
Bayadh Marnissa	Bizerte Sud	2000	Nord : Zone Cadastrale Sud : Zone Cadastrale Est : Mohamed Ben Saleh Jmili Ouest : Ahmed Jmili	D.P.E 529
Bayadh Marnissa	Bizerte Sud	1400	Nord : Zone Cadastrale Sud : Zone Cadastrale Est : Héritiers Ahmed Maklouf Ouest : Youssef Maklouf	D.P.E 530

2026R02633MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **23 Juillet 2026**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit les déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Cellule de Direction Régionale des Domaines de L'Etat et des Affaires Foncières Sbétla	Sbétla	800	Nord : Rue de la République Sud : Bibliothèque Publique Est : Maison de la Culture Ouest : T.F N° 8805 Kasserine	D.P.E 617

2026R02634MINA4

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Bizerte

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;

- Vu l'article 16 du code des droits réels;

- Vu le décret n° 96-1492 du 02 Septembre 1996 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

- Vu le décret n° 96-2038 du 23 Octobre 1996 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Bizerte**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Bizerte porte à la connaissance du public qu'en date du **29 Mai 2026** les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Bizerte**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Bizerte, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie/m2	Limites	N°Dossier
Oued Roumine Menzel Abd Rahmen	Menzel Jemil	900	Nord: Réquisition N° 19728 Bizerte Sud: Rue Est: Rue Ouest : Rue	D.P.E 514
Oued Roumine Menzel Abd Rahmen	Menzel Jemil	2150	Nord : Rue Sud : Domaine d' Etat Est : Rue Ouest : Rue	D.P.E 515
Ksar Khrouf Marnissa	Bizerte Sud	3000	Nord : Route Tella Bizerte Sud : Zone Cadastralle « H » Marnissa Est : Héritiers Mohamed Jemili Ouest : La Parcelle 99 « H » Marnissa	D.P.E 516
Ksar Khrouf Marnissa	Bizerte Sud	2200	Nord : Héritiers Taib Jemili Sud : Héritiers Hsen Jemili Est : Réquisition N° 26380 Bizerte Ouest : Khemais Jemili	D.P.E 517
Ksar Khrouf Marnissa	Bizerte Sud	1250	Nord : Mohamed Ben Cherif Jemili Sud : Abd Hmid Jemili Est : Accée Ouest : Khemais Jemili	D.P.E 518

Ksar Khrouf Marnissa	Bizerte Sud	2300	Nord : Route Tella Bizerte Sud : Héritiers Taib Jemili Est : Accée Ouest : Fatouma Bel Khouja et Khemais Jemili	D.P.E 519
Ksar Khrouf Marnissa	Bizerte Sud	200	Nord : Route Tella Bizerte Sud : Khemais Jemili Est : Mohamed Ben Chrif Ouest : Abd Krim Jemili	D.P.E 520
Ksar Khrouf Marnissa	Bizerte Sud	600	Nord : Route Tella Bizerte Sud : Héritiers Mohamed Jemili Est : Khemais Jemili et Fatouma Bel Khouja Ouest : Héritiers Mohamed Jemili	D.P.E 521
Ksar Khrouf Marnissa	Bizerte Sud	4500	Nord : Abd Krim et Khemais Jemili Route Tella Bizerte Sud : Zone Cadastrale « H » Marnissa Est : Héritiers Hsen Jemili Ouest : Saleh Ben Mohamed Saleh Jemili	D.P.E 522
Ksar Khrouf Marnissa	Bizerte Sud	12200	Nord : Zone Cadastrale « B » Marnissa Sud : Zone Cadastrale « A » Marnissa Est : Abd Hmid Jemili Ouest : Zone Cadastrale	D.P.E 523

2026R02635MINA4